

07 SEP 2021

ARRIVÉE

A.D. n° 2021- 1606

**Association « Tarn-et-Garonne Arts et Culture »
Arrêté portant représentation**

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,

Vu les statuts de l'Association prévoyant la présence du président du Conseil départemental,

Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner le conseiller départemental appelé à le représenter,

Arrête

Article 1er- Est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne à l'association « Tarn-et-Garonne Arts et Culture » :

*. Madame Dominique SARDEING, conseillère départementale,
Vice-présidente du Conseil départemental*

Article 2 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

Fait à Montauban,
Le - 6 SEP. 2021
Le Président,



Michel WEILL